



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 2 avril 2015

**Préavis N° 03/2015 concernant le projet de
PPA « Le Gros Crêt », le règlement et les
annexes**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 30 mars 2015 présidée par Monsieur Daniel Berner, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 03/2015,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 abstention, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter le plan partiel d'affectation « Le Gros Crêt » et son règlement tels qu'ils figurent dans les annexes du présent préavis et dûment complétés suite à l'enquête publique ;
- Accepter la constitution d'une servitude publique de passage à pied sur les parcelles Nos 2245 et 2246, propriétés de l'Institut biblique et missionnaire Emmaüs ;
- Prendre acte de la convention pour les modalités de réalisation et d'entretien d'un cheminement public ;
- Prendre acte des engagements de la Municipalité et de l'Institut biblique et missionnaire Emmaüs pris envers l'ATE et Pro Riviera ;
- Autoriser la Municipalité à signer tous les actes notariés nécessaires.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 30 mars 2015.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président La secrétaire



Daniel Berner





Chantal Colagioia